

Commune :
TEMPLEUVE EN PEVELE (586)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 1677 W
Document vérifié et numéroté le 07/03/2022
A Lomme (SDIF)
Par Olivier Duban
Géomètre cadastré des finances publiques
Signé

SDIF NORD PTGC LILLE
CENTRE FINANCES PUBLIQUES
22 RUE LAVOISIER

59466 LOMME CEDEX

sdif.nord.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le

ID : 059-215905860-20221214-2022_66-DE

Feuille(s) : 00
Qualité du plan : Plan non régulier

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 07/03/2022
Support numérique : -----

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le ----- par ----- géomètre à -----.
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente mise 6463.
A -----, le -----

D'après le document d'arpentage
dressé
Par PAWLAK (2)
Réf. : 216559
Le 02/03/2022

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

